



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Hall à l'intérieur du bâtiment du conseil de l'union européenne, "Justus Lipsius" (Bruxelles).

18/02/2008 - Référence de l'image : P015622 © Ministère des Affaires étrangères et européennes. Photo : F. de La Mure

Archives diplomatiques

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE- LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Dossier pédagogique

ILS ONT DIT OUI... OU NON A LA CECA. POURQUOI ?

La République fédérale d'Allemagne

Vous êtes un diplomate de la jeune république allemande et vous devez participer à une conférence internationale.

En 5 minutes, vous devez :

- **Présenter la situation de votre pays en Europe en 1950,**
- **Expliquer votre choix d'adhérer à la Communauté européenne du charbon et de l'acier.**

INFORMATION

En RFA, le Bundestag (Parlement) adopte, le 11 janvier 1952, le projet de loi portant ratification du traité de Paris par 378 voix contre 143 dont celles des communistes et des sociaux-démocrates.

Pour préparer votre allocution, vous disposez d'une série de documents :

Document 1 : un tableau comparant la situation des principales puissances européennes en 1950.

Document 2 : le discours du chancelier Adenauer, 8 septembre 1952.

Document 3 : un diagramme présentant la production d'acier après 1945.

Document 4 : un télégramme informant le ministre français des Affaires étrangères de la réaction du chancelier Adenauer, 9 mai 1950.

Document 5 : une note sur les opinions relatives au Plan Schuman, 6 juin 1950.

Document 6 : une caricature sur le Plan Schuman, 7 juillet 1950.

Document 1 : tableau comparant la situation des principales puissances européennes en 1950.

	France	Allemagne (RFA)	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg	Royaume-Uni
Population (1949)	42 millions	49 millions	48 millions	8,6 millions	11 millions	0,3 million	50 millions
Impact de la Seconde Guerre mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation allemande, 1940-1944 - Vainqueur 1945 - Membre du Conseil de sécurité de l'ONU 	<ul style="list-style-type: none"> - IIIe Reich : attaque et occupation de l'Europe - Vaincu et occupé en 1945 	<ul style="list-style-type: none"> - Italie fasciste : alliée du IIIe Reich - Changement de camp en 1943 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation allemande 1940-1944. 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation allemande 1940-1945 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation allemande 1940-1944 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire non occupé. - Vainqueur 1945. - Une des 3 puissances majeures - Membre du Conseil de sécurité de l'ONU.
Situation politique en 1949	République démocratique	<ul style="list-style-type: none"> - Renaissance d'une démocratie - souveraineté limitée - Allemagne divisée en 2 états : RFA-RDA 	République démocratique (1946)	Monarchie constitutionnelle, démocratie	Monarchie constitutionnelle, démocratie	Monarchie constitutionnelle, démocratie	Monarchie constitutionnelle, démocratie
Produits intérieurs bruts (milliards de \$)	1938 : 187 mds \$ 1945 : 102 1949 : 205	1938 : 342 mds \$ 1945 : 302 1949 : 323	1938 : 144 mds \$ 1945 : 87 1949 : 152				1938 : 298 mds \$ 1945 : 347 1949 : 350
Evolution particulière				La Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg ont fondé en 1944 une union économique afin d'être plus forts face à leurs grands voisins.			
Place dans les relations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Ces 7 états reçoivent tous une aide américaine dans le cadre du Plan Marshall (1948). - Ils font partie du Conseil de l'Europe, première organisation européenne créée en 1949 mais sans véritable pouvoir. - Ils sont aussi membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) face à l'URSS et ses alliés. 						

Document 2 : discours du chancelier Adenauer.



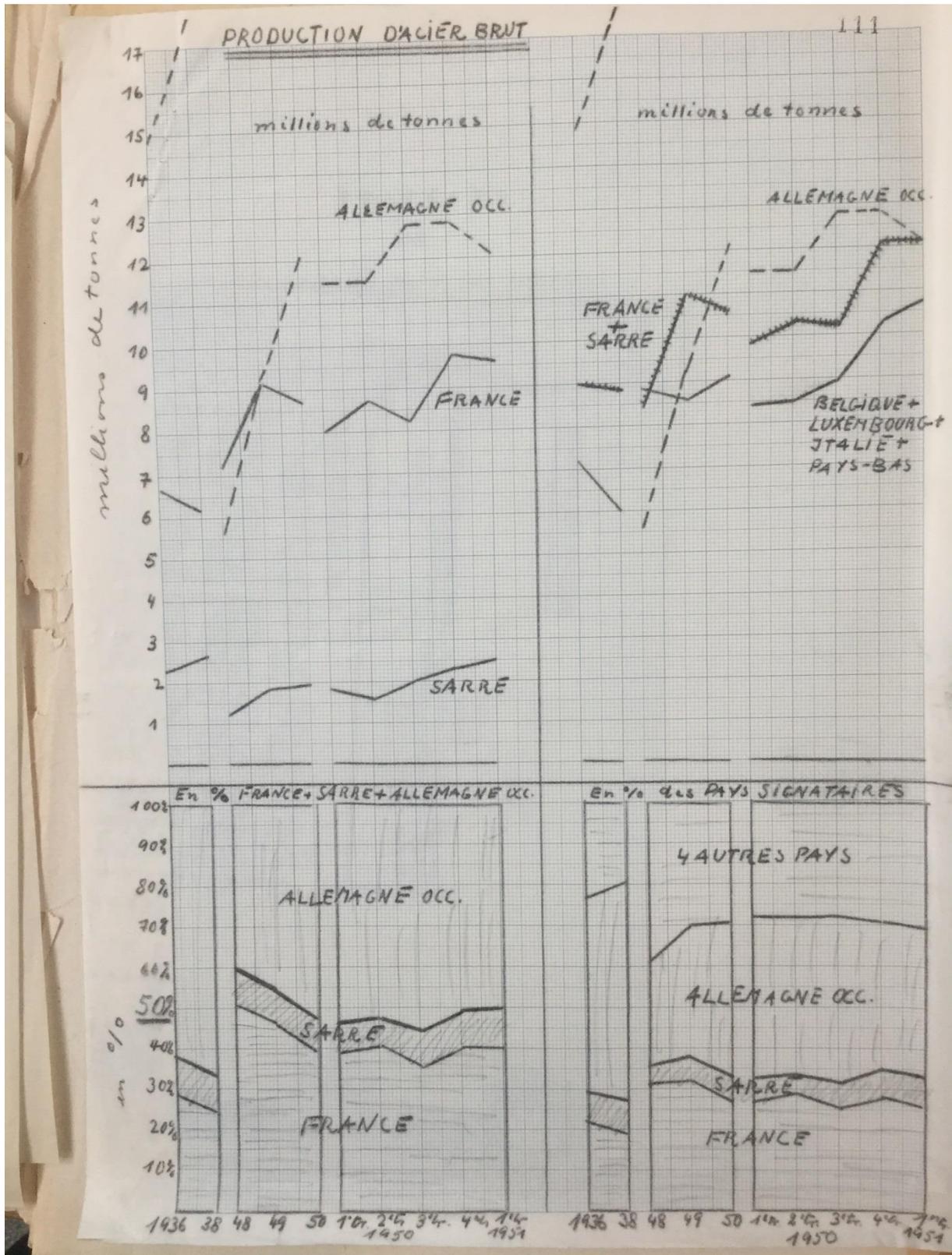
Le chancelier Konrad Adenauer, 1955.

Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, A072310. © Anonyme

« L'œuvre que nous avons entreprise est une œuvre audacieuse. Le développement des Etats nationaux qui s'est produit au début du XIXe n'a pas favorisé leur sentiment communautaire. Encore que le Conseil des ministres doive sauvegarder les intérêts nationaux des Etats membres, il devra toutefois se garder de considérer cette tâche comme primordiale pour lui. Sa tâche primordiale consistera plutôt à promouvoir les intérêts de la Communauté, sans quoi cette dernière ne pourra pas se développer. C'est pourquoi il laissera dans une large mesure à l'organisme supranational de la Communauté - la Haute Autorité - la liberté de se développer. »

Discours de Konrad Adenauer prononcé le 8 septembre 1952 à l'occasion de la première séance du Conseil des ministres de la CECA.

Document 3 : diagramme présentant la production d'acier après 1945.



Cabinet du ministre, Robert Schuman 1948-1953, 140. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Document 4 : télégramme informant le ministre français des Affaires étrangères de la réaction du chancelier Adenauer, 9 mai 1950.

li

AFFAIRES ÉTRANGÈRES **TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE**
 DÉCHIFFREMENT
 M.D.

BONN, le 9 Mai 1950 20 h.30
R E S E R V E. Reçu le 3° 20 h. 50

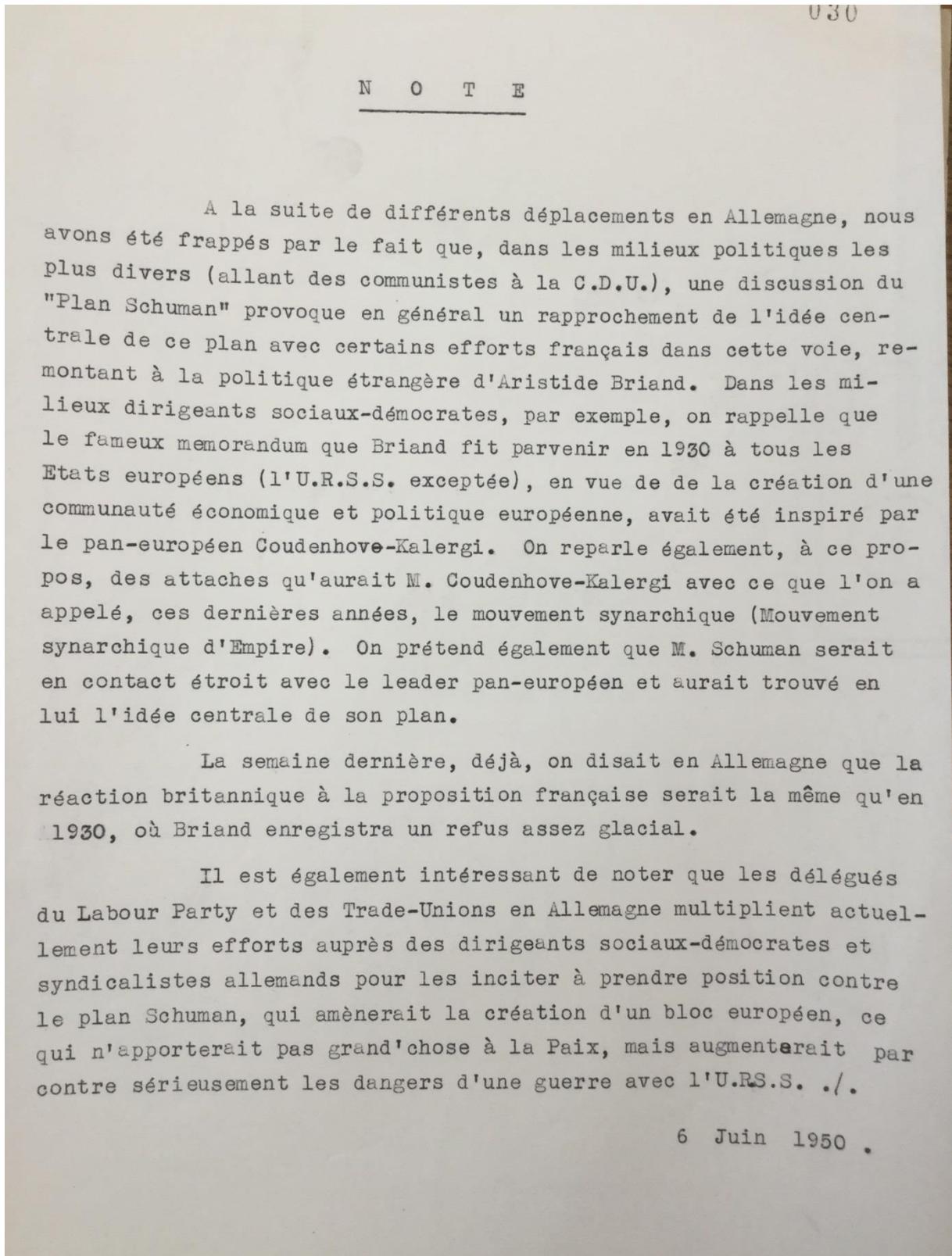
retransmis Londres 3798/3801
Priorité absolue - Réserve. N° 2120/22 10 MAI 1950

Le docteur BLANKENHORN qui vient de me rendre visite en fin d'après-midi m'indique que l'initiative prise par Votre Excellence a provoqué chez le Chancelier une joie profonde, en en recevant la nouvelle il est sorti de l'attitude de découragement, de mauvaise humeur qui avaient prévalu chez lui depuis de longues semaines. Il lui semble que les rapports franco-allemands vont enfin sortir de l'impasse où ils s'étaient engagés depuis l'affaire de la Sarre. La proposition du Ministre des Affaires Etrangères français ne lui paraît pas limitée à un geste ou à une avance à l'égard de l'Allemagne. Il y voit l'amorce d'une politique de coopération constructive comme celle, affirme-t-il, qu'il préconise lui-même. Il aurait seulement exprimé le regret que cette proposition ne fût pas intervenue quelques mois plus tôt et n'eût pas évité la période de malentendus que nous venons de traverser et qu'il espère définitivement close.

La première réaction de M. ADENAUER a été de dire au docteur BLANKENHORN que ses interviews et ses déclarations qui lui avaient été tant reprochées avaient pourtant porté leurs fruits. Son collaborateur m'affirme l'avoir mis en garde contre pareille interprétation et j'ai souligné à mon tour au docteur BLANKENHORN que loin d'avoir favorisé

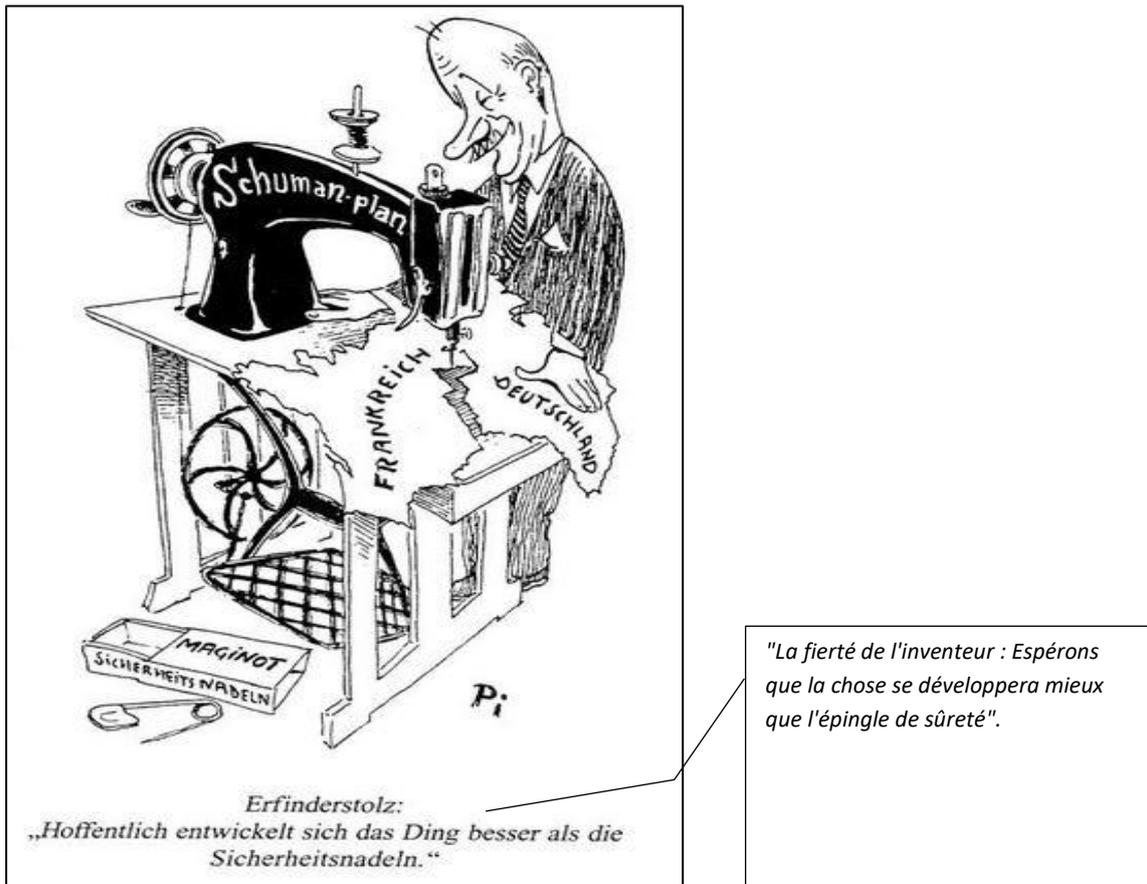
Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Document 5 : note sur les opinions relatives au Plan Schuman, 6 juin 1950.



Cabinet du ministre, Robert Schuman 1948-1953, 139. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Document 6 : note sur les opinions relatives au Plan Schuman, 6 juin 1950.



PIELERT, Klaus. "Erfinderstolz: Hoffentlich entwickelt sich das Ding besser als die Sicherheitsnadeln" dans Rhein-Echo: Tageszeitung für Politik und Kultur. Düsseldorf: Westdeutsche Verlagsanstalt. 07.07.1950.

Après la déclaration du 9 mai 1950, le caricaturiste Pielert insiste sur l'importance du nouveau partenariat franco-allemand à la base du plan Schuman.

Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) : <https://www.cvce.eu/>